

NORME
INTERNATIONALE

ISO
10474

Première édition
1991-12-01

Corrigée et réimprimée
1992-12-01

**Aciers et produits sidérurgiques —
Documents de contrôle**

iTeh *Steel and steel products — Inspection documents*
(standards.iteh.ai)

ISO 10474:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e0f42dbc-f0f0-4287-b0a0-3fbc6185f5ac/iso-10474-1991>

INCITIVIL

ISO



Numéro de référence
ISO 10474:1991(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 10474 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 17, *Acier*, sous-comité SC 20, *Conditions générales techniques de livraison, échantillonnage et méthodes d'essais mécaniques*, en collaboration avec le comité technique correspondant du Comité européen pour la normalisation du fer et de l'acier (ECISS/TC9).

© ISO 1991

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Aciers et produits sidérurgiques — Documents de contrôle

Section 1: Généralités

1.1 Domaine d'application

La présente Norme internationale définit les différents types de documents de contrôle fournis à l'acheteur, compte tenu des stipulations de la commande, pour la livraison de produits sidérurgiques.

Toutefois, après accord à la commande, elle peut également s'appliquer aussi à d'autres produits.

La présente Norme internationale est à utiliser conjointement avec d'autres Normes internationales qui spécifient les conditions générales techniques de livraison:

- pour les produits sidérurgiques, voir ISO 404;
- pour les pièces en acier moulées, voir ISO 4990.

1.2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO

possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 404:1992, *Aciers et produits sidérurgiques — Conditions générales techniques de livraison.*

ISO 4990:1986, *Pièces en acier moulées — Conditions générales techniques de livraison.*

1.3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

1.3.1 contrôle non spécifique: Contrôle effectué par le producteur suivant des modalités qui lui sont propres, afin d'examiner si des produits résultant du même processus de production répondent bien aux spécifications de la commande. Le contrôle effectué ne porte pas nécessairement sur les produits livrés.

[ISO 404:1992, 3.4]

1.3.2 contrôle spécifique: Contrôle effectué avant la livraison et suivant les spécifications techniques de la commande, sur des produits à livrer ou sur des unités de réception des produits à livrer, afin de vérifier si ces produits répondent bien aux spécifications de la commande.

[ISO 404:1992, 3.5]

NOTE 1 La tendance des discussions actuelles est de remplacer en anglais l'expression «inspection and testing» par «inspection».

Section 2: Documents de contrôle établis sur base de contrôles et d'essais réalisés par du personnel autorisé par le producteur et pouvant être impliqué dans les services de fabrication

2.1 Attestation de conformité à la commande «2.1»

Document par lequel le producteur atteste que les produits livrés sont conformes aux spécifications de la commande, sans mentionner de résultats d'essais.

L'attestation de conformité à la commande «2.1» est un document établi sur base de contrôles non spécifiques.

2.2 Relevé de contrôle «2.2»

Document par lequel le producteur atteste que les produits livrés sont conformes aux spécifications de la commande et dans lequel il fournit des résultats d'essais sur base de contrôles non spécifiques.

2.3 Relevé de contrôle spécifique «2.3»

Document par lequel le producteur atteste que les produits livrés sont conformes aux spécifications de la commande et dans lequel il fournit des résultats d'essais sur base de contrôles spécifiques.

Le relevé de contrôle spécifique «2.3» n'est utilisé que par le producteur ne disposant pas d'un service de contrôle autorisé hiérarchiquement indépendant des services de fabrication.

Si le producteur dispose d'un service de contrôle autorisé hiérarchiquement indépendant des services de fabrication, il doit établir un certificat 3.1.B (voir 3.1) en lieu et place du certificat 2.3.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10474:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e0f42dbc-f0f0-4287-b0a0-3fbc6185f5ac/iso-10474-1991>

Section 3: Documents de contrôle établis sur base de contrôles et d'essais réalisés ou supervisés par du personnel autorisé hiérarchiquement indépendant des services de fabrication et basés sur des contrôles spécifiques

3.1 Certificat de réception

Document délivré sur base de contrôles et d'essais effectués conformément aux spécifications techniques de la commande ou à celles des règlements officiels et des règles techniques correspondantes. Les essais doivent être effectués sur les produits livrés ou sur des produits de l'unité de réception dont la fourniture constitue une partie.

L'unité de réception est fixée par la norme de produit, les règlements officiels et règles techniques correspondantes ou par la commande.

Suivant le cas, on distingue

- le certificat de réception «3.1.A», délivré et validé par un inspecteur désigné par les règlements officiels, conformément à ceux-ci et aux règles techniques correspondantes;

- le certificat de réception «3.1.B», délivré par le département indépendant des services de fabrication et validé par un représentant autorisé du personnel hiérarchiquement indépendant des services de fabrication;

- le certificat de réception «3.1.C», délivré et validé par un représentant autorisé de l'acheteur, conformément aux spécifications de la commande.

3.2 Procès-verbal de réception

Lorsque le certificat de réception est validé, suivant convention particulière, à la fois par le représentant autorisé du producteur et par le représentant autorisé de l'acheteur, il prend le nom de procès-verbal de réception «3.2».

(standards.iteh.ai)

ISO 10474:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e0f42dbc-f0f0-4287-b0a0-3fbc6185f5ac/iso-10474-1991>

Section 4: Documents de contrôle à fournir par un transformateur ou un intermédiaire

Quand un produit est fourni par un transformateur ou un intermédiaire, celui-ci doit remettre à l'acheteur, sans rien y modifier, la documentation du producteur comme décrit dans la présente Norme internationale. Cette documentation du producteur doit être accompagnée des moyens d'identification appropriés du produit, afin d'assurer la traçabilité entre le produit et la documentation (voir ISO 404:1992, article 12).

Si le transformateur ou l'intermédiaire a modifié l'état ou les dimensions du produit de quelque manière que ce soit, il doit fournir un document de contrôle supplémentaire pour ces nouvelles conditions particulières. Il en est de même pour toute exigence particulière non définie dans la documentation du producteur.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10474:1991](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e0f42dbc-f0f0-4287-b0a0-3fbc6185f5ac/iso-10474-1991)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e0f42dbc-f0f0-4287-b0a0-3fbc6185f5ac/iso-10474-1991>

Section 5: Validation des documents de contrôle

Les documents de contrôle doivent être signés ou marqués de façon appropriée par la (les) personne(s) responsable(s) de la validation des documents.

Toutefois, si les certificats sont établis par un système adéquat de traitement de données, la signature peut être remplacée par l'indication du nom et de la fonction du responsable de la validation du document.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10474:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e0f42dbc-f0f0-4287-b0a0-3fbc6185f5ac/iso-10474-1991>

Section 6: Vue d'ensemble des documents de contrôle

Une vue d'ensemble des documents de contrôle couverts par la présente Norme internationale est donnée dans le tableau 1.

Tableau 1 — Vue d'ensemble des documents de contrôle

Désignation conventionnelle normalisée (Numéros des paragraphes)	Document	Type de contrôle	Contenu du document	Conditions de livraison	Document validé par
2.1	Attestation de conformité à la commande	Non spécifique	Sans mention de résultats d'essai	D'après les spécifications de la commande et, le cas échéant, également d'après les règlements officiels et les règles techniques correspondantes	Le producteur
2.2	Relevé de contrôle		Avec mention de résultats d'essais effectués sur base de contrôles non spécifiques		
2.3	Relevé de contrôle spécifique	Spécifique	Avec mention de résultats d'essais effectués sur base de contrôles spécifiques	D'après les règlements officiels et les règles techniques correspondantes	L'inspecteur désigné par les règlements officiels
3.1.A	Certificat de réception 3.1.A				
3.1.B	Certificat de réception 3.1.B			D'après les spécifications de la commande et, le cas échéant, d'après les règlements officiels et les règles techniques correspondantes	Le représentant autorisé du producteur hiérarchiquement indépendant des services de fabrication
3.1.C	Certificat de réception 3.1.C				
3.2	Procès-verbal de réception 3.2			D'après les spécifications de la commande	Le représentant autorisé de l'acheteur

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10474:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e0f42dbc-f0f0-4287-b0a0-3fbc6185f5ac/iso-10474-1991>